

**Délibération n°2021-04-27**

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.53

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Concours, participations, subventions 2021**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	73
Pouvoirs	14
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

**Frédéric Bivert** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Joël Bézanger	à	Anne-Marie Aubessard
Jean-Pierre Bodeveix	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Laurence Boyer	à	Alain Sivade
Tony Calla	à	Jean-Pierre Guitard	Pierrick Cronnier	à	Yoann Fiancette
Sandra Delibit	à	Michel Pesteil	Xavier Gruat	à	Stéphanie Gautier
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Christophe Arfeuillère
Céline Parrain	à	Sophie Ribeiro	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner	Elisabeth Ventadour	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Chassagnoux Bruno ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste ; Le Gall Nathalie ; Louradour Pierrick ; Nirelli Catherine ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Ratelade François (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Sarfati Laurent (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

**Délibération n°2021-04-27**



Le président rappelle :

Les concours, subventions et participations au titre de l'année 2021 sont les suivants :

**Compte 6281 : Concours divers**

Organisme	Montant
Mission Locale d'Ussel	26 664,00 €
Macéo	2 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 764,00 €</b>

**Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé**

Organisme	Montant
Association Randonnée La Loutre	1 000,00 €
Association du Personnel Haute-Corrèze Communauté	4 300,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>5 300,00 €</b>
Organisme	Montant
Fonds Forestier en Limousin	30 000,00 €
Club Eco Haute-Corrèze	1 000,00 €
<b>TOTAL ENVELOPPE RIAC</b>	<b>31 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Christophe Arfeuillère, Stéphanie Gautier et Pascal Montigny ne participent pas au vote étant administrateurs de la Mission Locale. Pour rappel, Stéphanie Gautier détient le pouvoir Xavier Gruat.**

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 septembre 2021

Le président,  
Pierre Chevalier

